

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

RÉPONSES DES CANDIDATS

PORNICHET-A-VENIR : PATRICIA GALLERNEAU	ENSEMBLE POUR PORNICHET : ROBERT BELLIOU	PORNICHET A VIVRE JACQUES LAMBERT
<p align="right">10 février 2008</p> <p>« Mesdames, Messieurs, En réponse à votre questionnaire concernant le devenir de notre commune au plan de l'urbanisme, du patrimoine de l'environnement et du cadre de vie, nous vous soumettons les réflexions auxquelles nous sommes arrivés au cours de cette campagne, mais aussi pour certains d'entre nous, depuis bien longtemps, en amont, pour pouvoir réagir régulièrement aux enquêtes publiques et intervenir auprès des élus. Ces réponses seront vraisemblablement complétées des conclusions des associations et commissions de quartiers qui auront également à se prononcer, si nous sommes en capacité de mettre en œuvre ce projet. Nous espérons, madame Legeais, qui sera chargée de l'urbanisme en cas d'élection et moi-même, avoir répondu à votre attente et vous prions de croire à l'expression de toute notre considération. <i>Pour la liste Pornichet-A-Venir, Patricia Gallerneau et Béatrice Legeais »</i></p>	<p align="right">14 février 2008</p> <p>« Le Collectif d'associations de protection de l'environnement a adressé à tous les candidats un questionnaire. Robert Belliot et son équipe y ont répondu, et voici ce questionnaire complété : Monsieur, Veuillez trouver ci-joint le questionnaire que vous m'avez adressé ainsi qu'aux autres candidats à l'élection municipale de Pornichet des 9 et 15 mars prochain. Les réponses que j'y ai apporté émanent de réflexions formulées par toute mon équipe et tout particulièrement celles de la commission mise en place sur l'urbanisme et le cadre de vie. Ces réflexions ont servi à l'établissement de mon programme qui sera mis à la disposition des électeurs prochainement. Ces réponses ne sauraient m'engager sur les dossiers actuellement en cours et dont l'état d'avancement n'a pas été porté à ma connaissance ni à celle des habitants de Pornichet. Je compte sur votre sens de l'équité pour faire de ce document un usage conforme aux valeurs morales et apolitiques de votre association. Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé des suites données à son contenu. Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations. <i>Ensemble pour Pornichet Robert BELLIOU »</i></p>	<p align="right">19 février 2008</p> <p><i>Pornichet à Vivre</i> répond au collectif des associations de protection de l'environnement.</p> <p>« Madame, Monsieur, Vous avez interpellé la liste Pornichet à Vivre par l'intermédiaire d'un questionnaire. La majeure partie de vos interrogations trouvent leurs réponses dans les cahiers 1 et 2 que nous avons publiés ainsi que sur notre site internet www.pornichet-a-vivre.fr. Néanmoins, je tiens à vous apporter les précisions suivantes : Je pense avoir été à l'essentiel, pour le reste, vous pouvez consulter nos cahiers programme 1 et 2, et venir à nos réunions publiques. Respectueusement,</p> <p>Pour l'équipe <i>Pornichet à Vivre</i>, Jacques Lambert. »</p> <p><small><i>ndlr :la répartition des réponses a été faites par la rédaction, JL n'ayant pas conservé la structure du questionnaire)</i></small></p>

QUESTIONS RELATIVES AU Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1 - Le PLU adopté en Octobre 2007, contient de nombreux points qui vont à l'encontre de la protection de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie, défendue par les Associations signataires de ce document

Vous engagez-vous à apporter des modifications à ce PLU ? Sous quelle forme et dans quel délai ?

<p>PG : Dès notre élection, nous nous engageons à mettre en œuvre la révision du PLU, pour enrayer la densification prévue. Nous procéderons immédiatement à des modifications « d'urgence », permettant la préservation du patrimoine et interdisant la construction sur les zones inondables. (mais comme vous le savez, les modifications ne peuvent aller à l'encontre de la philosophie du PLU, la révision s'impose donc pour agir sur l'ensemble des règles)</p>	<p>RB : OUI –Nous nous engageons à lancer une procédure de révision du PLU dès notre arrivée à la mairie. Celle-ci se fera en concertation avec les associations de protection de l'environnement faisant parties du collectif et les techniciens de l'urbanisme. Nous souhaitons éviter l'hyper densification urbaine et maintenir un équilibre harmonieux et compatible avec nos capacités d'accueil. Nous déclencherons sans délai cette procédure, toutefois nous ne sommes pas maîtres de sa durée. On peut penser qu'elle pourrait aboutir sous un an.</p>	<p>JL : <i>Le PLU</i> Nous assumons le PLU que nous avons élaboré en concertation avec l'ensemble de la population pornichétine comme nous y oblige d'ailleurs la Loi. Le commissaire enquêteur n'a pas émis de remarque particulière sur la zone de l'hippodrome et a émis un avis favorable au PLU ainsi d'ailleurs que les services de l'Etat et autres personnes associées après quelques modifications.</p>
--	---	---

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

L'un des points majeurs du nouveau PLU concernant la préservation de l'environnement est la création d'une «zone de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager de type balnéaire » (zone UBp).

2.1 - La grande majorité de cette zone UBp présente un coefficient d'emprise au sol de 40 %

A quel niveau vous engagez-vous à réduire ce coefficient ?

<p>PG : Le zonage GLOBAL du PLU devra être revu, avec des contours de zones différents et de nouvelles zones UBp (voir question 2.4, peut être avant de lire ces réponses !) La zone UBp2 actuelle restera à 20% Une nouvelle zone UBp1 (secteur adjacent à Mercier ; site inscrit de la Pointe du Bé et ses arrières ; Mairie ; Océan ...) aurait un CES de 30% (au lieu de 50% en UBb et de 40% en UBp actuellement) Une autre zone UBp simple remplacerait certaines zones UBb et UAa actuelles (exemple Gare) et aurait un CES de 40% maximum (au lieu de 50% et 60%) Nous lancerons une ZPPAUP qui concernera essentiellement, mais pas exclusivement les zones UBp actuelles . Bon nombre de villas seront protégées : elles ne pourront pas être démolies et l'extension sera très limitée et contrôlée, ce qui ne permettra pas de densification.</p>	<p>RB : Il faut tenir compte des règles imposées par la loi SRU N° 2000-1208 du 13 Décembre 2000. Cependant, dans la mesure du possible, nous veillerons à augmenter les zones classées en UBp2 dont le CES est de 20%. La mise en place d'une ZPPAUP sera un outil qui nous aidera dans l'atteinte de cet</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

2.2 - Cette zone UBp est assortie d'un coefficient d'espaces verts de 30 %

A quel niveau vous engagez-vous à augmenter ce coefficient ?

<p>PG : Dans tout le zonage UBp2 actuel, il restera à 60% ; Partout ailleurs en ville, nous l'augmenterons : exemples : 40 à 50% en UBp1 30 à 40% en UBp simple, pour des quartiers denses jusqu'ici classés en UAa ou UBb et donc affublés d'un ridicule 20%. La « dispense » pour commerces au rez -de -chaussée disparaîtra.</p>	<p>RB : Même réponse que ci-dessus, le 3ème P de ZPPAUP concerne la mise en valeur des paysages auxquels les espaces verts contribuent largement. Le coefficient d'espaces verts en zone UBp2 est de 60%</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

2.3 - Dans cette zone UBp, la construction en mitoyenneté est maintenant possible

Quelle marge latérale minimum êtes-vous prêt à fixer pour sauvegarder le caractère aéré de l'habitat ?

<p>PG : En UBp2 et UBp1 pas de construction en mitoyenneté, respect de 3m de chaque côté minimum, et en tout état de cause, distance à respecter : minimum ½ hauteur du bâtiment. En UBp simple , possibilité de s'implanter en mitoyenneté sur un côté seulement.</p>	<p>RB : Le règlement actuel du PLU dans son article 7 alinéa 1.3 prévoit que dans les secteurs UBp et UBp2 il est possible de construire d'une limite séparative à l'autre .Nous supprimerons cette possibilité de manière à généraliser la règle d'une marge minima de 3 mètres d'un coté ou de l'autre de l'installation afin de limiter l'aspect « mur ».</p>	<p>JL :</p>
---	---	--------------------

2.4 - La zone UBp est limitée aux secteurs du littoral de Ste Marguerite et de Bonne Source, et aux quartiers de Mazy et Mairie

Pouvez-vous vous engager à élargir cette zone à d'autres secteurs de PORNICHET ?

Si OUI lesquels ?

<p>PG : Oui, nous comptons protéger plus largement la commune, avec l'élargissement du zonage UBp et la création d'une autre sous zone : UBp1. Une zone UBp « simple » (les appellations sont indicatives mais restent à définir !) s'appliquera à des zones qui sont actuellement en UBb ou en UAa : A Sainte Marguerite, le quartier adjacent au lotissement Mercier, jusqu'à Ker Juliette. (à voir avec vous : possibilité de la classer en UBp1) A proximité de la Pointe du Bé : les arrières du site inscrit, jusqu'à l'avenue des Becquerels. La Place du marché et ses alentours, y compris le village des pêcheurs. Le quartier de la gare , l'avenue de Mazy (partie commerçante), la place du Dauphin. La nouvelle zone UBp1 s'appliquera essentiellement à des zones déjà UBp mais offrira plus de protection qu'actuellement, et sur tous les plans, sans atteindre le degré maximum atteint par la zone UBp2, en raison notamment de la surface des parcelles et du fait qu'elles sont situées en ville. Elle concernera le quartier de la Mairie allant de la Poste à l'Eglise et comprenant bien sûr toutes les rues adjacentes. Le quartier de l'Océan/Mazy A voir avec vous : possibilité de faire passer en UBp1 le quartier jouxtant le lotissement Mercier. La zone UBp2 actuelle, qui reste inchangée.</p>	<p>RB : OUI – Après consultation des associations dans le cadre de la mise en place de la ZPPAUP.</p>	<p>JL :</p>
--	--	--------------------

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

3 - Une zone ULh (zone hôtelière) est créée dans le PLU en bordure de la zone UBp, près du parking de Congrigoux/ Quels sont vos projets concernant cette zone ?

<p>PG : Le zonage sera revu : nous sommes opposés à une structure hôtelière « classique » avec ce que ça suppose en termes de hauteur et de stationnements .Nous souhaitons implanter à cet endroit une auberge de jeunesse pouvant accueillir de jeunes touristes mais aussi des classes de mer, qui pourraient sans doute se loger dans les bâtiments actuels de la colonie SNCF . Le but est de préserver cet espace privilégié tout en redonnant à Sainte Marguerite sa tradition d'accueil touristique d'enfants et de familles.</p>	<p>RB : Cette zone est aujourd'hui occupée par une colonie de vacances appartenant à la SNCF ce qui explique son classement en ULh. Nous n'avons pas connaissance de projet sur ce site. A ce jour, nous n'avons pas de raisons objectives de modifier ce classement.</p>	<p>JL :</p>
--	--	--------------------

4 - Le nouveau PLU prévoit une augmentation quasi systématique des hauteurs de bâtiments, et l'instauration de toits terrasses. Comptez-vous maintenir ou modifier ces nouvelles règles ?

<p>PG : Nous abaisserons les hauteurs dans de nombreuses zones, en particulier toutes les zones UA , très menacées , et imposerons les toits traditionnels sur l'ensemble de la commune, y compris sur le front de mer.</p>	<p>RB : OUI – Par la restauration des limitations des hauteurs maximales à 18m (Hm) plage des libraires (zone UAc et 1AU sauf AUh (8m en Hv) et à 12m en Hm dans les autres zones UA et NL ainsi que par la limitation à 9m en Hv dans les zones UB avec toiture en ardoise, ce maximum pouvant être diminué dans les zones UC, UE, UL et N.</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

5 - Dans son rapport, suite à l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur recommande la création d'une ZPPAUP. Comptez-vous créer une ZPPAUP ? et si OUI sur quelles zones ?

<p>PG : Oui : en priorité sur les zones classées UBp2 et UBp 1 mais aussi UBp simple . Quartiers concernés : Océan, Mazy, Mairie, Lotissement Mercier...La liste n'est pas exhaustive, et des villas isolées pourront en bénéficier dans d'autres quartiers.(marché, petites rues en retrait..) Comme à La Baule, ces villas seront identifiées par des pastilles de couleur sur le plan : il y aura différents niveaux de protection, et donc d'obligations, ce qui permettra de faire également entrer dans la ZPPAUP des villas typiques de la commune, même si elle n'ont pas autant de caractère et de valeur que les plus belles villas balnéaires.</p>	<p>RB : OUI – Le zonage est soumis à des études dont un état des lieux. Les décisions seront prises après concertation avec le conseil de quartier concerné (dont seront membres de droit les associations).</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

6 - Dans ce même rapport, le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable à la modification du POS, sous réserve notamment de la « conservation de la densité et de la qualité des espaces verts » Comptez-vous maintenir cette densité et cette qualité d'espaces verts, et comment ?

<p>PG : Outre l'augmentation de la surface d'espaces verts, le PLU sera plus directif concernant le type de végétation ou d'arbres à planter, imposant des arbres de haute tige, de type varié, dans un certain nombre de secteurs. Des agents municipaux viendront constater l'observation de ces règles après toute construction de collectif, voire individuelle dans certains quartiers. Le PLU imposera également plus d'arbres dans les parkings . Nous planterons de nombreux arbres sur le site de l'hippodrome En dehors des propriétés privées, nous procéderons au reboisement d'une partie de la coupure d'urbanisation n°39. Les espaces boisés classés seront respectés, et si possible étendus. Les demandes d'abattage d'arbres seront étudiées avec soin et vigilance. Elles devront être justifiées par la sécurité des habitations ou des personnes. Un agent municipal pourra passer constater la nécessité d'abattage ou conseiller les habitants sur les espèces à planter. Les personnes âgées pourront faire enlever les déchets verts par la commune, ce qui les incitera à garder leur logement et leur jardin. La bourse aux plantes sera reconduite.</p>	<p>RB : OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> • En n'acceptant aucune construction possible sans un coefficient d'espaces verts au minimum égal à celui imposé en fonction de la zone. • En créant de nouveaux espaces verts (autour de l'hippodrome ; au niveau de chaque quartier) en valorisant la coupure verte (dite 39) • En aménageant les abords des bassins de rétention existants et à créer. • En préservant le tissu végétal naturel existant (côte, dune etc...) et : • En incitant les pornichétins à ce devoir par la fourniture de plans à l'occasion d'une journée de la nature. 	<p>JL :</p>
---	--	--------------------

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

7 - Toujours dans ce rapport, le Commissaire Enquêteur, émet une réserve sur la construction en zones inondables. Quels sont vos objectifs (études, zone 1AUR...) sur ces projets de construction en zones inondables ?

<p>PG : Tant que la zone est inondable, toute construction sera impossible, à l'exception de la reconstruction des tribunes, et d'une annexe de l'office du tourisme à côté d'Intermarché : bâtiment <u>sur pilotis</u>, et pilote en matière d'énergies renouvelables et d'adaptation à l'environnement.</p> <p>Dès l'élection, nous procéderons à une modification du PLU pour rendre cette zone inconstructible. Si cela s'avère juridiquement impossible, dans l'attente de la révision et pour parer à l'urgence, nous modifierons des règles, rendant la construction techniquement et financièrement TRES DIFFICILE ! Exemple : obligation absolue de construire sur pilotis, à côte centennale +1m. Les promoteurs devront fournir des études détaillées des sols et réseaux et s'engager à des travaux contribuant à mettre fin à l'inondabilité de leur secteur et assurant la sécurité des biens et des personnes Ils devront réaliser des parking HORS de ces zones inondables. De plus, nous informerons personnellement les futurs habitants des risques encourus, et les inciterons à en faire part à leurs assureurs....</p> <p>Les études actuellement en cours sur l'hydraulique seront analysées avec le plus grand soin et les mesures préconisées seront adoptées très rapidement. Sans attendre, nous prendrons des mesures pour limiter l'inondabilité de la zone : décaissement de tous les endroits remblayés, curage des fossés, plantation d'arbres etc...</p>	<p>RB : Nous remettrons en cause les deux zones 1AUr situées au Nord et à l'Est de l'hippodrome en interdisant leur urbanisation sur les parties inondables et en faisant réaliser des études hydrologiques fiables et transparentes pour le public.</p> <p>Nous réaliserons les études nécessaires et la construction de bassins de rétention deux eaux pluviales et de ruissellement en amont de l'hippodrome (Pré de l'Etang – Bois de la Grée – de la Monerie).</p>	<p>JL :</p>
--	--	--------------------

QUESTIONS RELATIVES AU PROJET HIPPOCAMPE

Le projet HIPPOCAMPE comporte 3 grands volets : le Port, l'Hippodrome, et la liaison entre ces 2 pôles.

8.1 - Quel est votre projet pour le port d'échouage, et quelles sont les incidences pour l'environnement ? (conséquences écologiques ? mesures contre l'ensablement ? maintien de la dune ? maintien de la jetée ? constructions ? conditions d'attribution des places au port ?.....)

<p>PG : Compte tenu du peu d'information que nous avons sur l'impact financier et environnemental du projet de port à seuil, nous ne pouvons actuellement soutenir ce projet. L'ensablement de la baie est à prendre en compte très sérieusement.</p> <p>Mais nous sommes conscients qu'il plaît à un certain nombre de pornichétins. Une fois toutes les données indispensables en main, le choix reviendra aux habitants, qui décideront en toute connaissance de cause.</p> <p>Cependant, certains points sont déjà acquis : nous voulons préserver la dune, et en aucun cas la bétonner pour y implanter des commerces. Notre objectif est de lui garder son aspect dunaire sur la partie haute, tout en l'entretenant, et de lui rendre son aspect plage sur la partie basse, pour y développer l'aspect sportif (exemple : terrains de volley municipaux et gratuits, et structures de jeux pour enfants, organisation de concours , etc)</p> <p>La restauration de l'ancienne jetée est au programme, sauf si elle s'avère réellement trop coûteuse, mais nous souhaitons absolument la « redonner » aux pêcheurs et aux promeneurs. Elle fait partie du patrimoine de la commune.</p> <p>Après évaluation du coût, nous souhaitons élargir le viaduc menant au port en eau profonde pour y créer une véritable promenade, avec commerces saisonniers de faible hauteur. Il n'est pas question de</p>	<p>RB : Il doit s'agir du projet de port à seuil. A ce stade, il ne s'agit que d'un avant-projet sommaire et bien évidemment il est nécessaire d'intégrer toutes les contraintes environnementales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 – DATA de l'estuaire- loi sur l'eau ... • les courantologie et sédimentologie de la baie • l'évacuation des eaux pluviales en provenance des bassins versants de l'hippodrome mais également de celles, plus polluées, de la place du marché ainsi que des coûts financiers avant de prendre une décision. <p>Nous consulterons également les sociétaires du port ainsi que les associations du collectif avant toutes nouvelles études, sachant qu'il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un bilan de fréquentation (qui ? Pornichet ou extérieur ? Quel usage ? etc...) • étudier l'avantage de ce type de port par rapport aux sorties/entrées de petits bateaux. 	<p>RB : Nous n'oublions pas non plus la modernisation du port d'échouage, élément économique majeur de notre ville.</p>
---	--	--

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

<p>construire sur le port des bâtiments hauts susceptibles de boucher la vue. L'attribution des places de port devra se faire en priorité aux pornichétins, et les tarifs devront permettre à tous les revenus d'accéder au port d'échouage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le prix engendré par les travaux ne multiplie pas le prix d'usage actuel par 3 ou 4. • Prendre en compte les problèmes de stationnement générés par ce nouvel équipement 	
--	---	--

8.2 - Quel est votre projet pour la liaison Port/Hippodrome et quelles sont les incidences pour la circulation, le stationnement, le fonctionnement du marché, l'activité des commerces de centre-ville ? (avenir de la place du 8 Mai ?)

<p>PG : Nous souhaitons garder l'idée d'un mail paysager permettant aux piétons de se rendre de l'hippodrome au port, et d'une promenade piétonne et commerçante bd de la République. Le mail paysager pourrait commencer le long d'une avenue Gambetta fermée à la circulation automobile. Nous étudions le problème de la circulation bd de la République : si l'espace doit être plus agréable pour les piétons, il ne doit pas rendre la circulation automobile difficile. Nous comptons notamment sur la concertation avec vous, associations, mais aussi professionnels (auto écoles, taxis, commerçants) pour parvenir à un bon compromis. Les places de stationnement actuelles doivent être maintenues, voire augmentées : la place du 8 mai restera un parking, avec un niveau supplémentaire, et sera recouvert d'un mur de plantes . Le parking sera cependant ouvert côté Avenue du Baulois et non côté Gambetta : cette partie de la rue Gambetta verra s'implanter des logements accessibles à tous sous forme de petites maisons étroites et peu profondes au style identique à celui existant au niveau de l'avenue, côté école.</p>	<p>RB : Parking du 8 mai : Depuis l'origine de notre réflexion notre ambition est de non seulement conserver ce parking mais d'en doubler la capacité. Ceci est nécessaire et même indispensable au bon fonctionnement du marché actuel. La conception de ce parking à un étage se rapprochera de celle de celui qui a été construit à proximité de la mairie de GUERANDE. Son insertion paysagère sera particulièrement soignée. En réalisant une liaison piétonne qui permettra d'accéder au parc paysagé de l'hippodrome ainsi qu'à la place du marché via la place du 8 mai, nous permettrons à tous de profiter de ce poumon vert en centre ville.</p>	<p>JL : <i>Hippocampe</i> Ce projet doit se développer sur les 15 à 20 ans à venir. Il évoluera en fonction des besoins, des diverses consultations qui auront lieu tout en tenant compte des réalités budgétaires. Hippocampe est un projet qui fixe un cap et qui anticipe l'avenir. Pour une évolution harmonieuse une ville doit s'appuyer sur deux actions essentielles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le quotidien pour les habitants. ➤ Dessiner un projet de ville pour nos enfants et nos petits enfants. <i>Améliorer le quotidien</i> Au-delà d'un bilan qui démontre notre crédibilité, nous avons un projet qui se décline en quatre pactes (voir Programme des engagements dans cahiers 1 et 2 de <i>Pornichet à Vivre</i>). Hippocampe n'est pas un programme figé, inscrit dans le marbre, c'est un cadre qui fixe les grandes orientations pour les années à venir. Pour preuve, nous avons écouté un certain nombre de remarques des habitants, et, après réflexion, l'école initialement prévue au nord de l'hippodrome, sera installée en centre ville.</p>
--	--	---

8.3 - Quel est votre projet pour tout le secteur de l'Hippodrome, et quelles sont les incidences pour l'environnement ?

(Immobilier ? Loisirs ? Champ de courses ?...)

<p>PG : Comme mentionné plus haut, pas d'immobilier. Pas de casino ni de parking non plus ! Notre politique est que rien ne peut y être construit « en dur » tant que la zone est inondable. Ce secteur doit rester vert et sportif. Nous voulons privilégier la filière équestre, en la développant (cours d'équitation, par exemple, permettant de répondre aux besoins des enfants et des habitants en général, et de faire venir des classes de mer). Le champ de course est maintenu, bien sûr. Nous prévoyons aussi d'y créer un parcours de santé-promenade, et un skate park dans une partie peu inondable. Les incidences sur l'environnement nous paraissent donc négligeables.</p>	<p>RB : Voir plus haut – Pas de construction d'immeubles d'habitation sur et autour de l'hippodrome qui sera intégré dans un espace paysagé (étude de faisabilité du plan d'eau, du tracé des promenades, des activités conformes à son environnement et aux règles de sécurité). Reboisement prévu dans ce cadre là. Environnement de l'hippodrome dédié au cheval avec maintien des écuries et manèges intégrés au paysage non seulement préservé mais revalorisé.</p>	<p>JL : <i>L'avenir de Pornichet se dessine aujourd'hui</i> Hippocampe est un moyen qui va permettre à Pornichet de se doter d'équipements touristiques modernes afin de soutenir son attractivité économique et touristique. Ces équipements se construiront dans le temps. Nous pensons notamment à l'hippodrome et son complexe de loisirs, à la rénovation dans un esprit balnéaire de l'espace public du boulevard de la République et du quai-promenade.</p>
--	---	---

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

QUESTIONS RELATIVES A LA DEMOGRAPHIE

Concernant l'évolution démographique de la commune :

9.1 - Quelle est votre prévision de population en 2015 ?

PG : Autour de 12500 habitants	RB : Les objectifs actuels inscrits dans le PLU nous conduiraient à une population de plus de 15.000 habitants. Nous n'adhérons pas à cet objectif qui est incompatible avec le maintien de notre cadre de vie et avec les infrastructures communales existantes (Voierie, stationnement, services à la population ...). Afin d'avoir une meilleure lisibilité, nous ferons réaliser une étude prévisionnelle. Nous prendrons en compte également l'équation « capacité d'accueil / non extensibilité du territoire de la commune » qui est coincée entre La Baule ; l'océan ; le parc naturel de Brière et la coupure verte dite 39 tout en respectant les textes de la loi SRU. Une évolution plafonnée aux alentours de 2% par an nous semble raisonnable.	JL :
--	---	-------------

9.2. Quelle est votre prévision de population estivale ?

PG : Constante par rapport à aujourd'hui	RB : Nous ne perdons pas de vue que le tourisme est le premier vecteur économique et d'emploi de PORNICHET. Toutefois, son développement doit être raisonné et la détermination de notre capacité d'accueil ne peut s'entendre comme le simple calcul d'un chiffre ou d'une fourchette de croissance démographique ou encore de fréquentation touristique acceptable. Nous envisageons de lancer une étude afin de déterminer la capacité limite d'accueil et de développement de notre territoire littoral sans pour autant dégrader ou fragiliser notre environnement et notre cadre de vie. C'est bien là toute la différence entre la ville balnéaire promise par le PLU actuel qui prône la sur densification en bordure de mer (tourisme de masse) et notre projet de station balnéaire plus soucieuse de la préservation du cadre de vie (tourisme de qualité).	JL :
--	--	-------------

9.3 - Quel est votre objectif de nouveaux logements par an ?

(résidences principales et résidences secondaires, logements individuels et logements collectifs)

PG : Maximum 150 logements /an, avec une priorité donnée aux habitants à l'année. Nous souhaitons obtenir qu'un certain nombre de logements secondaires se convertissent en permanents, et non l'inverse, ce qui évitera de construire trop. Si les finances communales le permettent, nous souhaitons acquérir des logements secondaires (appartements ou villas) pour les confier à des bailleurs sociaux ou les relouer nous-mêmes à des familles : l'objectif est à la fois de redynamiser la commune à l'année, de loger les pornichétins ou personnes travaillant sur la commune, et de protéger des bâtiments autrement promis à la démolition. Cela augmente également le patrimoine communal. Nous devons certainement construire à la fois des collectifs et des maisons individuelles, mais privilégierons dans tous les cas la rénovation et une meilleure gestion de l'existant.	RB : La proportion de 150 logements par an dont 20% de logements sociaux est privilégiée dans nos prévisions. On peut estimer que le parc de logements principaux dépassera celui des résidences secondaires dans une proportion proche de 58% et 42%. La mixité sociale dans des logements de qualité (éco-quartier aux normes HQE) se fera en fonction de la demande et nous veillerons à maintenir un équilibre entre logements dans des petits collectifs et pavillons au sein de lotissements communaux. Un objectif d'acquisition de réserves foncières sera établi chaque année au moment des prévisions budgétaires.	JL : Au delà de ces équipements, Hippocampe permettra aussi la création de logements (dont 30 % sociaux ou à prix encadrés) et de services à la population, notamment un nouvel espace associatif, un groupe scolaire, un complexe sportif de qualité, des espaces de commerces en complémentarité de l'offre actuelle... Pour allier développement et valorisation de l'identité de Pornichet, nous miserons en priorité sur la qualité architecturale et sur les normes environnementales pour toutes les constructions publiques comme privées. Pour synthétiser, Hippocampe est réellement un projet au service de Pornichet et des Pornichétins.
---	--	--

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

9.4 - Quel % de logements sociaux et quelle localisation ?

<p>PG : Difficile de rattraper le retard pris par rapport à l'obligation de 20% de la loi SRU . Nous ne construirons pas à outrance dans cet objectif. En revanche, les nouveaux programmes devront comporter 20 à 30% de logements sociaux pour ne pas aggraver le déficit et se conformer à la loi. Les principaux collectifs comportant cette part de logements sociaux se feront Bd de Saint Nazaire, entre les tennis et La Baule Nautique essentiellement. Les tennis seront préservés. Les immeubles se feront en retrait marqué de la voie rapide, et comporteront d'importantes marges latérales et surfaces d'espaces verts. Un écoquartier à l'accès et à la revente encadrés se fera au Pouligou. Des maisons de style pornichétin seront construites le long de l'avenue Gambetta. La commune fera jouer son droit de pré-emption dans différents quartiers à chaque fois que ce sera financièrement possible pour acquérir des logements existants et les convertir en logements sociaux, ceci dans le but d'économiser l'espace, d'éviter de nouvelles constructions, de protéger le patrimoine existant et d'augmenter les propriétés communales.</p>	<p>RB : Chaque projet de lotissement ou de collectif tiendra compte de la mixité sociale et intergénérationnelle , cela en fonction de la demande qui résultera des études faites par les conseils de quartier avec tous les acteurs concernés (mairie, population, associations).</p>	<p>JL : Hippocampe permettra aussi la création de logements (dont 30 % sociaux ou à prix encadrés)</p>
--	---	---

9.5 - Quels sont vos projets d'aménagement pour les quartiers et villages de Pornichet ?

<p>PG : Vous en avez des exemples dans nos réponses précédentes. Notre philosophie est la suivante : Nous refusons l'idée d'un projet unique et coûteux tel qu'Hippocampe, qui ne concerne qu'un seul secteur. Notre objectif est de répondre aux différents soucis et attentes de TOUS les quartiers de Pornichet. Ils doivent tous être mis en valeur. Certains besoins se font cruellement sentir, notamment en matière de voirie, d'élargissement des trottoirs, de pistes cyclables, de sécurité ... Ils ne doivent pas être sacrifiés au profit d'un projet plus « tape à l'œil ». Nous travaillerons avec vous et les pornichétins, et au sein des conseils de quartiers, à améliorer l'ensemble de la commune.</p>	<p>RB : Nous souhaitons redynamiser les différents quartiers (Gare, Centre-ville, St Sébastien-Ste Marguerite) en y aménageant des maisons de quartier, véritables centres de vie (Sce Social - Crèches – habitations – Foyer logements) sans oublier les hameaux (Les Forges – Ermur – Cavaro). Contrairement au projet Hippocampe, nous ne nous limiterons pas à l'aménagement du seul centre ville</p>	<p>JL :</p>
---	--	--------------------

QUESTIONS RELATIVES AU PATRIMOINE VERT

Concernant la mise en valeur du « patrimoine vert » :

10.1 - Quelle fonction comptez-vous donner au bois de la lande de Cavaro ?

<p>PG : Nous souhaitons sécuriser ce site et l'ouvrir plus largement aux familles, sans en faire un lieu de passage trop fréquenté. Il doit être entretenu</p>	<p>RB : Il nous semble également nécessaire de réfléchir aux problèmes de sécurité des personnes qui sont récurrents sur ce site. Il s'agit d'une zone protégée, classée NS au PLU</p>	<p>JL :</p>
---	---	--------------------

10.2 - Comptez-vous créer de nouveaux parcs publics ? et si oui, où ?

<p>PG : L'espace réservé au parcours de santé et au skate park sur le site de l'hippodrome deviendra public. Il pourra aussi accueillir des manifestations et spectacles de plein air. Nous comptons surtout mieux exploiter certains espaces existants mais peu fréquentés ou pas assez mis en valeur : nous ferons un théâtre de verdure au Bois Joli et sur le front de mer de Sainte Marguerite, nous redynamiserons la plage du port d'échouage, etc..</p>	<p>RB : OUI – Autour de l'hippodrome et aux abords de la coupure verte (dite 39). En aménageant des parcs avec jeux d'enfants au niveau de chaque grand lotissement.</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

10.3 - Aurez-vous un programme de reboisement ? (espaces naturels et propriétés privées)

<p>PG : Oui, voir question 6. C'est important, car la commune s'est sérieusement déboisée ces dernières années, et certains arbres de haute tige arrivent en fin de vie. Il faut les recenser et commencer à les remplacer, aussi bien sur les espaces naturels que sur les propriétés privées. (un certain nombre de propriétaires sont demandeurs de conseils) Les alentours de l'hippodrome seront également plantés d'arbres. Nous procéderons au reboisement d'une partie de la coupure d'urbanisation n°39.</p>	<p>RB : OUI – Autour de l'hippodrome, en direction du bois de la Grée ainsi que suivant les opportunités et notamment sur les espaces publics. Par ailleurs, il est possible d'envisager une aide au reboisement en domaine privé.</p>	<p>JL :</p>
--	---	--------------------

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

10.4 – Comment envisagez-vous le maintien de la coupure d'urbanisation n° 39 entre St Nazaire et Pornichet ? (délimitation, harmonisation avec St Nazaire, projets d'urbanisation sur le Pouligou et le Petit Canon ...)

<p>PG : Il est important de garder cette coupure d'urbanisation et son caractère vert. Cependant, nous réserverons un espace au Pouligou pour un écoquartier à l'accession/revente encadrées. Nous tenons à la notion d'écoquartier car nous sommes conscients de la nécessité de garder à cette zone son aspect nature.</p>	<p>RB : Nous sommes très sensibles au maintien de cette zone de coupure verte qui a malheureusement fait l'objet de sérieuses réductions dans le cadre du schéma de secteur de la CARENE. Nous pensons que la meilleure façon de la pérenniser est d'établir en périphérie une installation publique qui repoussera encore plus loin l'urbanisation. Cet aménagement pourrait être un plateau multisports et des parcours de santé. Ce nouveau complexe permettra d'améliorer les infrastructures sportives de PORNICHET et de mettre en valeur la coupure verte pour des promenades ou randonnées. Par ailleurs, le développement du golf situé au nord de la voie rapide conduira à prolonger cette coupure verte au-delà de ce qui est prévu dans le Schéma de secteur. Enfin, pour favoriser la limitation de l'urbanisation à ses abords nous privilégierons le maintien des terres en zone d'activités agricoles ou d'élevage équin. Bien sûr, il sera aussi nécessaire d'être vigilant aux modifications du PLU de St Nazaire concernant cette zone.</p>	<p>JL :</p>
---	--	--------------------

QUESTIONS DIVERSES

11 - Dans le cadre de la participation des Associations d'environnement à la vie municipale Quelle sera votre politique vis à vis de ces Associations ? (quelle concertation ? avec qui ? gratuité des salles de réunion ? demandes des permis de construire accessibles sur le site internet de la ville ?)

<p>PG : Nous sommes pour une concertation constante avec les associations d'environnement, qui sont des partenaires et non des adversaires ! Elles ont une connaissance du terrain que n'ont pas la plupart des élus et se dévouent bénévolement. Elles seront associées et non pas seulement informées lors des projets. Elles pourront l'être à la fois séparément et au sein de réunions collectives, en fonction des situations. La gratuité des salles leur sera accordée. Nous n'avons pas d'objection à ce que les permis de construire apparaissent sur le site municipal. Reste à vérifier la légalité de l'opération.</p>	<p>RB : La transparence et le dialogue font parties des valeurs défendues par la liste ensemble pour PORNICHET. Les associations sont les relais de l'avis de la population sur différents thèmes, il est logique qu'elles puissent être sollicitées sur les sujets faisant l'objet de leur statut. Nous impliquerons notamment les associations aux « conseils de quartier » de chaque « maison de quartier » (au nombre de 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En les concertant dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. • En les consultant et non en les informant avant chaque projet. • En les faisant participer au niveau de « commissions environnementales » • En négociant la fréquentation des salles en fonction des possibilités et des moyens prévus par les textes. <p>Nous considérons les associations comme des véritables partenaires apolitiques avec lesquels nous souhaitons instaurer un véritable dialogue.</p>	<p>JL : <i>Le rapport aux associations de protection environnementale</i> : Nous répondrons à vos sollicitations étant entendu, que seuls les élus sont officiellement les représentants de la population et à ce titre les seuls à devoir décider. Nous continuerons nos efforts en matière d'information et de concertation sous-réserve que la neutralité politique qui devrait présider à la vie associative soit respectée.</p>
--	---	---

12 - Une somme importante vient d'être allouée à la commune de Pornichet, dans le cadre du procès Erika. Comment comptez-vous utiliser cette somme en matière d'environnement ?

<p>PG : Compte tenu de l'Appel, il nous faudra attendre ! Mais cette somme devra logiquement revenir à la protection des espaces naturels sensibles, tels que la côte, par exemple.</p>	<p>RB : En simplifiant ; cette somme a été reçue en dédommagement des dégradations subies par notre environnement, elle ne peut donc qu'être réinvestie dans la protection de l'environnement.</p>	<p>JL : <i>Le procès Erika</i> : Nous avons fait appel incident pour continuer de nous battre et refuser le marchandage de la société Total. La défense de notre environnement mérite mieux que ça. Comment se fait il que les associations ne se soient pas exprimées sur ce thème majeur ?</p>
--	---	---

**Collectif des Associations de Protection de l'Environnement :
QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE DE PORNICHET**

13 - Par rapport aux 2 communautés d'agglomération de la Carène et de Cap Atlantique : Quelle collaboration recherchez-vous dans les domaines de l'environnement et de la qualité de vie ?

<p>PG : A plusieurs reprises nous avons eu à déplorer, sur la côte, comme dans l'estuaire, par fortes chaleurs des "pics d'ozone" liés à la pollution. Il est nécessaire de traiter ces problèmes là, à un niveau supra communal, communauté de communes ou d'agglomération. Il sera nécessaire de peser dans les choix des communautés de communes pour limiter les déplacements automobiles par exemple en offrant des alternatives à la voiture et en développant des transports en communs propres, des navettes électriques, particulièrement sur les périodes estivales, pour les accès aux plages, et également adapter les réseaux de transport aux besoins des jeunes et des actifs de ces deux intercommunalités. Cet échelon est également pertinent pour le traitement des eaux usées et la qualité des eaux de baignade. Chaque commune ne peut agir de façon suffisante à son seul niveau.</p> <p>Nous poursuivrons avec le conseil général ou la région l'interconnection des pistes cyclables Carene, Cap atlantique, (Vélocéan) et veillerons aussi à la poursuite des efforts dans ce domaine de la circulation douce. Les transports, l'air, l'eau. Ces problématiques doivent être traitées au niveau des 2 communautés.</p>	<p>RB : L'environnement et la qualité de vie ne sont pas des compétences des intercommunalités mais restent des préoccupations communales. Pourriez vous préciser votre question ?</p>	<p>JL :</p>
---	---	--------------------

14- Suite au Grenelle de l'environnement : Quelles actions envisagez-vous pour limiter le réchauffement climatique ?

<p>PG : Il est indispensable de prendre en compte le réchauffement climatique et ses conséquences. C'est pourquoi nous ne construisons pas sur des zones déjà inondables actuellement et susceptibles de s'étendre dans l'avenir. L'étude du port à seuil doit aussi se faire en tenant compte de ces paramètres.</p> <p>Par ailleurs, nous privilégierons les énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux ; le parc automobile de la ville sera renouvelé progressivement avec des voitures « propres ». Les particuliers seront incités à suivre cet exemple et aidés dans leurs démarches par les services municipaux.</p> <p>Nous veillerons aussi à l'économie de l'eau et encouragerons les circulations douces, grâce à des trottoirs élargis, de nouvelles promenades et des pistes cyclables sécurisées.</p>	<p>RB : Par la mise en œuvre de l'outil « agenda 21 » outil de référence du développement durable dans les communes (économies d'énergies au niveau des services, des achats, des consommations, des bâtiments)</p> <p>En promouvant la Haute Qualité Environnementale ; en veillant à l'excellence de la ville en matière de développement durable ; en intégrant aux permis de construire une incitation à la récupération des eaux de pluie et en favorisant pour les nouvelles constructions individuelles l'emploi de techniques économes d'énergie et non polluantes.</p> <p>Cette liste, non exhaustive, intègre également l'isolation des bâtiments communaux, l'utilisation de matériel de faible consommation pour l'éclairage publique, de carburants verts pour les véhicules communaux</p> <p>Ensemble pour Pornichet s'engage à signer et respecter la charte des maires de France qui définit des actions très précises en la matière</p>	<p>JL :</p>
---	--	--------------------

15 – Compte-tenu de l'ensemble de vos projets, Quelles seront les incidences financières pour le contribuable pornichétin ?

<p>PG : Nous les voulons les plus limitées possible, et c'est pourquoi nous ne proposons pas un contre projet aussi coûteux qu'Hippocampe ! Avant de promettre, nous devons vérifier que chaque opération est financièrement réalisable sans endetter plus la commune.</p> <p>A chaque fois que ce sera possible, nous exploiterons ou rénoverons l'existant. Nous ne nous lancerons pas dans de coûteuses études sur d'hypothétiques projets.</p> <p>Nous écouterons les habitants, qui, bien souvent n'exigent pas l'impossible mais demandent une réponse à leurs besoins quotidiens et souhaitent préserver simplement leur cadre de vie.</p>	<p>RB : Nous ferons réaliser un audit financier indépendant en début de mandat pour confirmer nos capacités d'investissement. Nous nous engageons à ne pas dépasser un niveau d'endettement qui place Pornichet au niveau de sa strate de population (proche de 850 €/h selon les dernières études réalisées).</p> <p>Nous nous emploierons à réutiliser et aménager au maximum l'existant.</p>	<p>JL : <i>Les aspects financiers :</i> Le projet Hippocampe est intégré dans le contrat Etat-Région, soutenu par l'Union européenne, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de Loire-Atlantique, la Carene. Les investissements se réaliseront à partir de financements publics mais aussi et majoritairement privés. Au cours de douze dernières années, la commune de Pornichet a réalisé trente millions d'euros d'investissements à elle seule. C'est globalement, la part d'investissements qui restera à la charge de la commune à l'échelle de ces quinze prochaines années.</p>
--	--	---